

## Filtre Épurateur de Gaz - Limbo

Filtre Épurateur de Gaz pour le transport international de corps, par voie aérienne et terrestre. 100% Biodégradable. 100% Conforme pour la crémation.

Filtre composé de polymères PLA 3051D issus de produit d'amidon naturel et de granulés de carbone GMI I240/ I S.



Présentation	Granulés
Densité apparente (kg/m <sup>3</sup> )	450 -500
Indice d'Iode (mg/g)	950
Humidité lors du conditionnement (%)	5 máx.
Cendres (%)	15 máx.
Indice du bleu de méthylène (mg/g)(CEFIC)	min 190
PH	8-11
Granulométrie US MESH	12 x 40
Distribution des particules par taille (mm)	0.425 – 1.7
+12 mesh	Max 5%
- 40 mesh	Max 5%

## Autorisation commercialisation du 29 octobre 2020- DGS



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction générale de  
la santé

*Le Directeur général de la santé*

*Paris, le 29 OCT. 2020*

Nos réf. : D20-019297 - 73

Madame la Directrice,

Par courriels des 21 juin 2019 et 27 avril 2020, vous sollicitez mes services en vue de la mise sur le marché national de votre housse hermétique Hermetic NoZn et de votre filtre épurateur de gaz Limbo Europe. Vous soulignez, d'une part, que cette housse hermétique a été approuvée par résolution du 21 mars 2012 du ministère espagnol de la santé et, d'autre part, que les dispositifs épurateurs de gaz ne sont pas réglementés en Espagne. Vous précisez à ce propos que votre filtre épurateur est utilisé en Espagne depuis 2012 avec 120 000 unités vendues dont 60 000 unités pour les transports internationaux.

Les cercueils hermétiques et les dispositifs épurateurs de gaz sont encadrés par l'article R. 2213-27 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'ils doivent répondre à des caractéristiques fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Conseil national des opérations funéraires.

Cet arrêté n'a pas été pris à ce jour et dépend de l'actualisation par l'Anses de son référentiel d'évaluation des cercueils hermétiques et dispositifs épurateurs de gaz de novembre 2011, disponible sur son site internet. Cette actualisation devrait intervenir début 2021.

A l'issue de cette actualisation, l'arrêté qui sera pris en application de l'article R. 2213-27 susmentionné rendra applicable et opposable ce référentiel pour la mise sur le marché de ces articles funéraires.

Dans cette attente et selon le principe de libre circulation des marchandises au sein du marché de l'Union européenne, votre housse hermétique Hermetic NoZn et votre filtre épurateur de gaz Limbo Europe, légalement mis sur le marché en Espagne, peuvent donc être commercialisés en France sous votre responsabilité.

Il appartient donc à votre société de détenir tous documents justificatifs garantissant la sécurité et la traçabilité de votre housse hermétique et de votre filtre épurateur de gaz au regard de la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits.

**SGS**

Certifié apte Crémation



AHM 333